

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUILLET 2017

Compte-rendu affiché le : 13 juillet 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 9 août 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2017

N° 17-08-15

OBJET :
SIEL – Génie civil
Collecte PM127 (THD)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Valérie BLANCHARD

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Alain BLANCHARD - Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Joëlle VILLEMAGNE à Jean Yves CHARBONNIER – Catherine COMBE à Muriel ORIOL – René THELISSON à Olivier PERRET – Odile CLAVIERES à Gérard RIBOT – Lionel CANNOO à Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE à Dominique PAULMIER – Fabienne MULARD à Alain BLANCHARD – Geneviève NIGAY à Francis LEMERCIER – Mireille PAULET à Daniel DUCROS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170712-17_08_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2017
Publication : 13/07/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

SIEL – GENIE CIVIL COLLECTE PM127 (THD)

Monsieur Alain BLANCHARD, adjoint au maire, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Génie civil collecte PM127.

Il s'agit de la connexion du PM de Saint Médard en Forez avec le PM de Saint-Galmier (secteur Route de la Thiery – Le Val de Coise).

Initialement le passage de la fibre était prévu en aérien sans participation financière de la commune, néanmoins cette dernière souhaite financer l'enfouissement de ce réseau afin de préserver le cadre de vie de ce secteur rural.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune	Participation SEM
	20 690 €	100.0%	20 690 €	0 €
TOTAL	20 690 €		20 690 €	0 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage pour des travaux de "Génie civil, collecte PM127", dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **DECIDE** d'amortir ce fonds de concours en 10 années.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170712-17_08_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2017
Publication : 13/07/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 9 août 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.